

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

Société Anonyme**Au capital de 6 860 000 €****Siège social : 2 rue Lord Byron
75008 PARIS****395 258 072 RCS PARIS**depuis transféré au
26/28 rue de Madrid
75008 Paris**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2003**L'an deux mil trois,
le 1^{er} avril,
A 17h00,

17224

Les actionnaires de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING, société anonyme au capital de 6 860 000 euros divisé en 980 000 actions d'une même valeur nominale de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel California - 16 rue de Berri - 75008 PARIS, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 14 mars 2003, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et mandataires des actionnaires non présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

Monsieur Gérard MARTIN, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

- Monsieur Hervé MAGNE, Président de CIFP
- Monsieur Jean-Yves LABATTUT

les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Christine AUFFRET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Serge VILLEPELET, du Cabinet COOPERS ET LYBRANDT AUDIT, Commissaire aux comptes de la société assiste à la réunion.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 7 actionnaires représentant 979 997 actions, sur 980.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil et rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation des comptes annuels et annexe clos le 31 décembre 2002 et quitus aux Administrateurs,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2002,
3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'art. L.225-38 du Code commerce,
4. Nomination du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, démissionnaire
5. Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Après débat, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

../...

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission ce jour de Monsieur Yves Nicolas, commissaire aux comptes suppléant et nomme en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit, société anonyme au capital de 1 255 230 euros, dont le siège social est à Paris 17^{ème} arrondissement, 32 rue Guersant, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 672 006 483, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

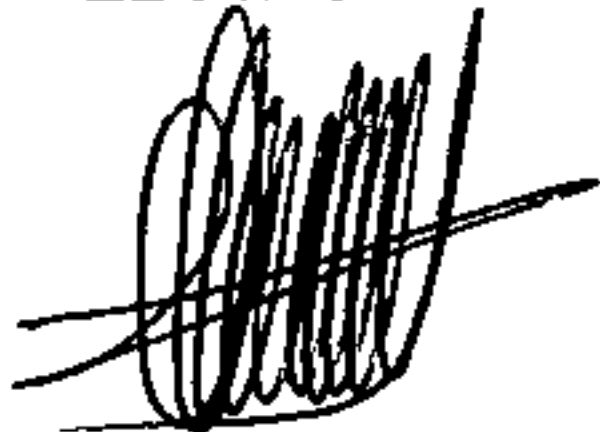
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT



Gérard MARTIN